

Compte-rendu du Conseil Municipal
Du 11 Mai 2017
Tenu à la Mairie à 20h30

Présents : MM. Michel AUBRUN, , Franck CALAS, Jean-Pierre CHAMPION, Eric DE CLAVIERE, Lionel GENTIT, Marie-Pierre GINTRAND, Philippe MABRU, Elisabeth PASSOT, Didier REY, Jocelyne ROLLET, Gérard SZYNDRALEWIEZ, Nathalie VERNUS-PROST *formant la majorité des membres en exercice*

Excusés : MM. Mélusine BALLIF (donne pouvoir à Franck CALAS), Sandrine BOUDIGUES (donne procuration à GENTIT Lionel), Thierry CHABANON (donne pouvoir à Jean-Pierre CHAMPION)

Le Maire, Jean-Pierre CHAMPION déclare ouverte la séance du Conseil Municipal.

Secrétaire de séance : Mme Jocelyne ROLLET

Le compte-rendu du Conseil du 16 mars est approuvé et validé par l'ensemble des conseillers.
Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point supplémentaire concernant les travaux du commerce.
Accord donné par l'ensemble des membres présents.

Puis, selon l'ordre du jour :

I/ Logo de la commune

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'en 2015 il avait été question de « rajeunir » le logo de la commune. Monsieur le Maire présente les différents logos réalisés par DG Promo afin de choisir celui qui aura l'unanimité.

Après avoir voté à main levée le logo n°3 obtient le plus de voix soit 9.

L'ensemble des membres du Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document concernant ce choix de logo.

II/ Structure modulaire : choix du fournisseur

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Didier REY qui transmet à chacun des membres du Conseil Municipal un exemplaire des 2 modèles de structure composés d'une partie restauration et une partie sanitaires.

Pour rappel il s'agit de l'installer dans le local technique afin que les employés municipaux est un lieu décent.

Deux devis ont été reçus le premier de la Sarl BR Modulaire pour un montant de 7 668.00 € TTC et le second de la Sté DECORTES pour un montant de 8 402.40 € TTC.

Il nous informe que les deux structures ont la même surface soit 15 m² et que les devis comprennent la livraison et la pose.

Seul le terrassement et les branchements resteront à faire.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal décident d'opter pour la proposition de la SARL BR Modulaire, la mieux disante et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Il est rappelé que les crédits ont été inscrits au budget.

III/ Travaux réfection intérieur salle polyvalente : choix fournisseur

Monsieur le Maire donne la parole à Philippe MABRU. Il nous informe que deux devis ont été reçus pour la réfection des murs et menuiseries de la salle polyvalente y compris le hall, les sanitaires et la cuisine.

Un de la Sarl ZUSSY d'un montant de 11 232.30 € TTC sans choix de couleur pour les murs de la grande salle et le second de la Société GIRARD pour un montant de 11 718.36 € TTC.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal à l'unanimité choisissent la Sté GIRARD pour effectuer les travaux de rénovation et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

IV/ Réaménagement de la terrasse du commerce

Monsieur le Maire donne la parole à Didier REY qui présente les différentes propositions de devis : terrasse en bois, terrasse dallée, etc... dont les montants sont excessifs. Après en avoir débattu l'ensemble du Conseil Municipal décide qu'un engravillonnage serait amplement suffisant et correspondrait au montant budgété. Il est rappelé que le décapage des poutres sera fait en amont par la SARL LDS pour un montant de 1 386.00 € TTC, la réfection des deux portails est confiée à la Sté RIGOLLET pour un montant de 444.00 € TTC et que les travaux de décaissement s'éleveront à environ 1 000.00 € TTC.

Vu l'urgence d'effectuer les travaux, un accord de principe est donné à Monsieur le Maire par l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour la signature des devis correspondants aux travaux de réhabilitation de la terrasse du commerce.

V/ Rapport des commissions

Cadre et Qualité de Vie

Nathalie VERNUS PROST nous informe que :

- De nombreux dossiers d'urbanismes ont été déposés.
- Radio Scoop a fait une interview sur la commune et que nous avons été nommé comme la commune la plus connectée du Département.

Elle demande également aux membres du Conseil Municipal de vérifier sur le site internet de la commune les points à améliorer ou à ajouter.

Gestion du Territoire

Monsieur Didier REY nous informe que :

- Les travaux de Serrans se terminent. Une fois les finitions achevées les travaux du petit pont commenceront. 25 tonnes de gravas ont été retirées de la galerie ce qui explique le mauvais écoulement d'avant travaux.
- La remise en état de la Croix de Flurieux commencera semaine prochaine.

Administration Générale

Monsieur Michel AUBRUN qui nous informe que :

- Guillaume TROUBAT est en arrêt (accident de travail)
- Suite au rendez-vous avec le Syndicat des Rivières le nettoyage du bac à tritons sera fait en septembre car nous sommes actuellement en période de reproduction. Il aura pour mission de nous conseiller pour le nettoyage et la préservation des tritons.
- Les fleurs pour les massifs des Ets Ravoux seront livrées mercredi 17/05.

X/ Questions diverses

Monsieur le Maire nous informe que

- Le marché des travaux d'assainissement de Flurieux a été signé par la communauté de communes et les travaux démarreront cette année.
- Le déploiement de la fibre optique en souterrain est terminé. Celui de l'aérien va commencer.
- Les stickers de la boîte à livres ont été commandés et seront posés dès réception.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire, lève la séance à 22h20.

Le Maire,

Jean-Pierre CHAMPION